



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.317

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

18 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

11 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

11 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

RÉSIDENCE-MISSION PHOTOGRAPHIQUE « NATURE HUMAINE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission « Citoyenneté, Culture, Communication » en date du 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collaboration avec le département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du dispositif des résidences-missions pour l'ancrage artistique territorial ;

La ville de Liffré conclut régulièrement des résidences-missions avec des compagnies du territoire d'Ille-et-Vilaine. Après avoir travaillé avec la compagnie Bakelite, la collectivité souhaite conclure un nouvel accompagnement artistique dans le cadre d'une résidence-mission en collaboration avec le Département d'Ille-et-Vilaine qui soutient les projets de création et de diffusion, portés conjointement par des artistes et des lieux de diffusion dans l'objectif de rencontrer de nouveaux publics.

Ces résidences d'une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois, permettent un ancrage artistique sur le territoire par des actions menées autour de la création, de la diffusion et de la sensibilisation à l'art vivant et aux arts plastiques.

Cette nouvelle résidence, réfléchie pour proposer des actions culturelles et artistiques « hors les murs » du fait de la fermeture du centre culturel, s'oriente autour de la photographie.

Elle s'appuie sur les travaux photographiques de Cédric Martigny, qui imagine différentes mises en scène prenant place dans des sites naturels. Liffré étant entourée d'une forêt et d'espaces naturels, ce projet de résidence-mission doit être l'opportunité de les exploiter différemment en leur donnant un rôle de décor photographique et questionner la place de l'homme dans son environnement paysagé, et particulièrement son lien avec la nature ; d'où le titre du projet : « *nature humaine* ».

Tout au long des deux années de résidence, les propositions seront collaboratives et participatives. Elles visent à placer les habitants en situation active et complice pour produire des images poétiques et décalées, qui, une fois présentées dans la ville inviteront les habitants à la surprise et la découverte de leur propre environnement.

Le résultat des différents ateliers et rencontres sera régulièrement exposé dans l'espace public sous des formes légères et accessibles à tous les habitants, avec par exemple :

- L'affichage dans les « sucettes » du mobilier urbain
- Des collages muraux,
- Des expositions dans les vitrines des commerces,
- La création de cartes postales

Cette résidence-mission « *nature humaine* » est financée à hauteur de 50% par le Département d'Ille-et-Vilaine et fera l'objet d'une convention spécifique avec un engagement de la Ville et du Département pour une durée de 2 ans, soit pour les années 2024 et 2025. Le reste à charge pour la ville de Liffré s'élève donc à 10 300 € par an.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le partenariat avec le Département pour la mise en œuvre d'une résidence-mission « *nature humaine* » dont le reste à charge pour la ville de Liffré s'élève à 10 300 € par an pour les années 2024 et 2025 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

